

**REPONSES AUX QUESTIONS DANS LE CADRE DE LA RFP N°
UNFPA/BEN/RFP/24/001 RELATIVE A LA FOURNITURE DE SERVICE
D'EVENEMENTIEL POUR L'ORGANISATION D'UN DIALOGUE MONDIAL SUR «
LA VISION D'UNE NOUVELLE GENERATION POUR LA CIPD - DIALOGUE GLOBAL
» À COTONOU AU BENIN DU 04 AU 05 AVRIL 2024**

N°	Questions	Réponses
1	Sur les 250 participants, combien de personnes VIP et combien de personnes ordinaires sont prévues ? De qui sont constitués les participants ? (Ministres, Députés, Délégués...)	Le nombre participants VIP à considérer est d'environ 100 (Ministres, Députés, etc.). Les autres participants sont essentiellement des jeunes d'organisations de la société civile. Pour votre information le nombre total de participants pourrait avoisiner 400 personnes y compris les jeunes participants béninois.
2	Est-ce qu'il faut faire passer les VIP par le salon d'accueil ?	Oui, en étroite collaboration avec le protocole d'état.
3	Devons-nous réserver un véhicule par VIP ?	Oui
4	Combien de salles faut-il prévoir au Palais des Congrès pour les réunions en petits groupes ? Pour combien de personnes ? Est-ce des salles fermées ?	La quasi-totalité des salles disponibles au Palais des congrès sont réservées par l'UNFPA Bénin. Les réunions se feront exclusivement dans les salles situées au rez-de-chaussée du palais et seront complétées au besoin par des tentes climatisées à installer par l'agence événementielle, en fonction de l'agenda de déroulement des assises. Les réunions en petits groupes se feront dans des salles fermées avec un maximum de 100 personnes selon les thématiques abordées. Les salles situées à l'étage du palais des congrès peuvent servir de secrétariat ou de bureaux pour les membres du comité d'organisation .
5	Les réunions se feront en simultanée ou à des heures différentes ?	Certaines réunions se dérouleront en simultanée.
6	Le lieu principal de l'événement, c'est le Palais des Congrès de Cotonou. Quels sont les salles et espaces réservés et dédiés aux activités du Dialogue mondial sur « la vision d'une nouvelle génération pour la CIPD - Dialogue global » ?	Confère réponse au Point 4 ci-dessus.
7	Qui fait la réservation du Palais des Congrès ? Vous ou Nous ? Est-ce que les dispositions ont déjà été prises à cet effet ?	La réservation du palais des congrès et le paiement se fera directement par l'UNFPA Bénin. Les dispositions sont prises à cet effet.
8	Combien de sessions de travail en petits groupes sont prévues ?	Outre les sessions plénières, On aura deux ou trois sessions de travail parallèles en petits groupes par jour.
9	Au point 16.1.4 et à la 4è ligne il manque un mot ou un pan de phrase qu'il nous faut avoir (error....).	Le Paragraphe 16.1.4 original est le suivant : « <i>Offre technique, accompagnée des documents attestant de la conformité du soumissionnaire à toutes les exigences. L'offre technique doit être formulée de manière</i>

		<p><i>concise et doit inclure, sans y être nécessairement limitées, les informations contenues dans la Section II —, ANNEXE A : INSTRUCTIONS POUR PREPARER L’OFFRE TECHNIQUE au format PDF ».</i></p>
10	<p>Il est mentionné que l'activité aura lieu au Palais des congrès (Section II A.) puis dans Accueil et restauration au point B, il est dit que le lieu sera contracté pour la fourniture de pause-café et déjeuner.... A notre connaissance, le palais des congrès ne fournit pas cette prestation... Nous souhaitons donc lever tout équivoque à ce propos pour mieux monter notre offre.</p>	<p>Veillez considérer que la fourniture de pause-café et déjeuner sera prise en charge par l'Agence événementiel qui sera retenu à la suite du présent processus. Pour ce faire, veiller noter que les prestations suivantes sont attendues de la part du prestataire pour environ 400 participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de pause-café 2 fois par jour durant 2 jours ; • Fourniture de déjeuner 1 fois par jour durant 2 jours ; • Fourniture d'eau minérale matin et soir à tous participants. <p>D'autres prestations additionnelles pourraient être demandées par l'UNFPA en cas de nécessité et feront l'objet d'un addendum au contrat initial au besoin</p>